



Portail d'entree dans le lotissement

Par **INES**, le **02/04/2010 à 20:23**

Bonjour,
Nous sommes des propriétaires dans un petit lotissement de 12 maisons et souhaitons fermer l'entrée au lotissement pour des problèmes de sécurité,
La rue qui dessert les différentes habitations est sans issue.
Pourriez-vous nous indiquer les différentes démarches qu'il faut entreprendre pour avoir l'autorisation d'effectuer les travaux, et avant toute chose avons-nous le droit d'entreprendre ce projet.
Merci pour votre réponse
Très cordialement

Par **Untel**, le **02/04/2010 à 23:37**

Bonjour,
Vous ne pouvez fermer l'accès à la rue qui accède à votre lotissement que s'il s'agit d'une voie privée.
Si au contraire il s'agit d'une voie publique, vous n'avez aucune possibilité d'en fermer l'accès, à moins de parvenir à convaincre le maire de votre ville avec de très sérieux arguments (la sécurité n'étant pas suffisante comme argument puisqu'elle est la même pour tous).